L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 NOVEMBRE 1872.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 20 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36, rue de Chartres Grande vente de marchandises importées, à crédit.

Par D. E. Morphy, rue Gravier—Stock de Quincaillerie étrangère et américaine.

Par Stern Bros., au No. 16 de la rue de Chartres, —700 caisses bottes, soulliers et brodequins.

Par O. Vallton, au coin des rues Champs Elysées et Chartres—Contenu d'un magasin de groceries.

Par G. Leaumont, au No 69 de la rue de Chartres—Un grand assortiment d'articles de toilette, habillements, etc.

Fonds de Quincaillerie.—En vente par D. E. Morphy. Voir l'annonce.

Faïence et Porcelaine.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

ATTENTION :

☞ La vente de gages non rachetés, tels que de beaux diamants, montres d'or et d'argent, chaînes, fusils, etc., au bureau du prêt de Hart, à l'angle des rues St. Charles et Gravier, sera continuée ce matin à 10 heures et demie, par Placide J. Spear, encanteur. Les plus beaux lots ont été réservés pour la vente d'aujourd'hui et l'on est sûr de faire de bons marchés en assistant de bonne heure à la criée. Tous les articles sont pleinement garantis et seront adjugés sans avoir égard aux montants avancés.

☞ Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues rendent superflue de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. *Les Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

SPECTACLES.

Mercredi, 20 novembre 1872.

ST CHARLES—*The Merry Wives of Windsor.*

AC ADÉMIE—50th Faire or Shamrock Green.

VARIÉTÉS—Man and Wife.

Revue des Journaux.

L'Adresse de la commission du "Centenaire" fournit au *Picayune* l'occasion de faire un rapprochement entre le principe de l'indépendance des Etats-Unis et la condition actuelle des Etats de l'Union subordonnés en toute chose à un pouvoir central arbitraire. Les mots, dit-il, ont perdu leur signification si des corps politiques soumis à de telles entraves peuvent être appelés des Etats. C'est donc de l'hypocrisie que de célébrer l'anniversaire de la déclaration d'indépendance. Une pareille imposture peut convenir au peuple du Nord et il peut porter son argent à Philadelphie mais dit, notre confrère, nous comptons que le Sud fera un meilleur emploi des ressources qui lui restent.

Le *Picayune* lance au *Times* une demi-douzaine de paragraphes qui sont de véritables dards, à l'occasion du triomphe des candidats réformistes. On se souvient que le *Times*, au lendemain de l'élection, avait annoncé que pas un des réformistes ne serait élu et avait parlé avec arrogance du peu d'importance de l'organisation réformiste. On sait combien le scrutin a donné tort au *Times* et le *Picayune* se prend plaisir à rappeler à ce journal ses assertions hasardées.

Le *Picayune* discute longuement un article du *New-York Post* sur "la fin de la guerre."

Le *Times* passe en revue les procédures judiciaires relatives à la commission des retours. Il prend à partie le général Frank S. Herron et cite une lettre en date de New-York du 3 septembre dernier, dans laquelle ce personnage témoigne sa satisfaction de la fusion d'Etat et exprime son espoir d'arriver à temps pour délivrer des certificats aux élus. Depuis, M. Herron n'a pas caché son intention de compter les votes en faveur de Kellogg, à moins qu'on ne lui donnât une commission en blanc pour une place d'Etat.

Le *Times* assure que MM. Campbell et Rosselius, deux des membres les plus éminents de notre barreau, ont refusé de soutenir l'injonction Kellogg, parce qu'ils croient que la Cour des Etats-Unis est incompétente.

Le *Republican* parle de la nécessité d'établir une Bourse aux produits. Ce journal défend le juge Durell contre le *Times*; la question est d'un caractère plus élevé, la décision du juge parlera d'elle-même. Le *Republican* veut bien donner un *satisfecit* au peuple du Sud et le recommander au Président comme un peuple bien soumis. Il dit, dans un autre article, que les démocrates ont tant prétendu que Warmoth frauduit dans les élections, qu'ils ont tort de se plaindre des mesures que prennent les républicains pour découvrir la fraude. Il ajoute que les républicains montrent trop le bout de l'oreille; ils ne veulent écarter Warmoth que pour frauder à leur profit.

Le *National Republican* discute au point de vue légal les questions que soulève l'injonction Kellogg. C'est anticiper sur la besogne des avocats. Il critique l'opinion émise par le *Picayune* sur l'ordre du juge Durell, et il établit la théorie nouvelle, suivant laquelle les Etats ne sont plus que des provinces vassales du gouvernement fédéral, qui au lieu d'être la créature des Etats, est devenu leur souverain. Suivant le *National Republican*, MM. Herron, Lynch, Longstreet et Hawkins sont les commissaires légaux du Bureau des retours et leur arrestation sur un affidavit de M. Warmoth est une usurpation. Cette assertion n'est soutenue par aucun argument, mais on tout cas il nous semble que les Cours d'Etat ont seule juridiction pour décider la question.

Nous apprenons, avec une douleur que partageront tous ceux qui l'ont connue, que Mme Elaska Davis, épouse de M. Lt. Alfred Davis et fille unique de M. Manuel Elliot, est morte, samedi soir, à Dallas, Etat du Texas. Si, comme une dépêche l'annonce à la famille, les restes arrivent cette après-midi, par le chemin de fer des Opelousas, les funérailles auront lieu demain matin.

Les Retours Electoraux.

N'ayant pu obtenir les chiffres officiels des retours électoraux pour la paroisse d'Orléans, nous nous sommes contentés d'indiquer les résultats acquis. Nos confrères du *Picayune*, du *Times* et du *National Republican* ont publié des tableaux qui diffèrent entr'eux, et dans chacun desquels il y a probablement des erreurs. Les chiffres pour la place d'administrateur des améliorations sont dissemblables dans ces trois tableaux, et nous croyons qu'il sera nécessaire de compter à nouveau tous les votes pour savoir qui a réellement la majorité. *Le National Republican* donne les chiffres suivants:

Lewis 12,780, Beauregard 12,644 et Burke 10,644, ce qui donnerait à Lewis une majorité de 136.

Le *Picayune* donne les chiffres suivants: Lewis 12,688, Beauregard 12,362, Burke 10,761, ce qui donne à Lewis une majorité de 198, mais il ajoute que ces chiffres ne comprennent pas les 335 votes pour Beauregard, mis provisoirement de côté à cause de l'orthographe ou de l'absence des initiales, et qui, admis, donneraient à Beauregard une majorité de 141 voix.

Il faudra attendre le compte définitif pour savoir à quoi s'en tenir.

L'Injonction Kellogg.

Nous laisserons aux avocats le soin d'élucider le point de droit soulevé par l'injonction de M. Kellogg, pour présenter quelques observations d'un autre ordre.

Les journaux qui ont soutenu la candidature de M. Kellogg ont énuméré complaisamment les services rendus par ce sénateur à la Louisiane, services qu'on a beaucoup exagérés; mais ils auront à ajouter à cette liste celui d'avoir tenu la Louisiane en suspens sur les résultats de l'élection du 4 novembre et d'avoir prolongé la paralysie des affaires occasionnée par la campagne électorale.

Le commerce n'attendait pour reprendre confiance que la proclamation officielle du triomphe du parti de la fusion. La certitude d'avoir une législature réformiste, une administration municipale réformiste, devait mettre fin à l'anxiété générale et donner un nouvel essor aux transactions de tout genre. C'était une nouvelle ère qui allait s'ouvrir devant nous.

Mais M. Kellogg ne veut pas que cela soit. Il arrête tout et il efface tout par des procédures qui ne sont justifiées ni par des raisons légales ni par un intérêt réel de sa part.

M. Kellogg est, en effet, en vertu de l'article 52 de la Constitution de la Louisiane, inéligible aux fonctions de gouverneur; ce point n'est pas douteux pour quiconque sait lire. Il n'a donc pas d'intérêt à contester l'élection du colonel McEnery. D'un autre côté, la commission des retours n'a pour ce qui concerne l'élection du gouverneur, qu'une mission purement matérielle, car, d'après l'article 48 de la Constitution, c'est à la Législature qu'il appartient de faire le compte officiel des votes et de proclamer le résultat.

D'après les retours connus, l'élection du colonel McEnery ne saurait faire l'ombre d'un doute, il n'y a donc pas à craindre que l'on emploie la fraude pour produire un résultat déjà acquis. La commission des retours n'aura qu'à additionner les votes des paroisses.

Le prétexte invoqué par M. Kellogg de fraudes projetées n'a pas de base sérieuse; l'argument tiré du refus fait par les enregistreurs d'admettre à l'inscription quelques électeurs, n'est pas davantage admissible, car ces refus basés sur les conditions requises par la loi d'Etat ont été très peu nombreux et ils ne peuvent constituer une raison d'annuler les résultats.

Nous ne voyons dans les procédures intentées par M. Kellogg que des chicanes pour retarder la proclamation d'un résultat inévitable, à moins, cependant, que ce sénateur n'agisse, en vertu d'un mot d'ordre reçu de Washington, et pour l'exécution d'un plan général dont l'objet serait de renverser les résultats du scrutin populaire dans tous ceux des Etats du Sud où le radicalisme a été battu.

Dans l'une ou l'autre hypothèse, M. Kellogg ne joue pas le rôle d'un bienfaiteur, mais celui d'un ennemi de la Louisiane, et nous avons ce que nous avons attendions mieux de lui.

Notre pauvre Etat a été assez accablé, assez écrasé depuis quatre ans, et c'est au moment où il a la chance de pouvoir enfin respirer et d'apercevoir une éclaircie dans l'horizon politique jusque là si sombre, que M. Kellogg se dresse comme le génie du mal pour évoquer de nouveau les orages politiques et pour détourner du port où il allait entrer le navire de notre Etat. C'est tout simplement une mauvaise action, et une mauvaise action pour le plaisir de mal faire, puisque M. Kellogg ne peut rien espérer du procès qu'il a intenté.

COUR SUPREME DE LA LOUISIANE.—La Cour Suprême de la Louisiane vient de réformer trois décisions de la Huitième Cour de District qui ont fait sensation à l'époque.

Le premier arrêt accorde à M. A. M. Holbrook un appel suspensif contre le jugement qui le condamnait à payer à sa première femme une pension alimentaire de $300 par mois, à partir du 20 juin 1872.

Le second arrêt interdit au juge de la Huitième Cour de District de connaître de nouvelles procédures dans l'affaire de M. Holbrook contre Jennie Bronson.

Enfin, le troisième décide que l'appel de l'auditeur Graham, du jugement qui le condamnait envers les assesseurs d'Etat, tient toujours état, malgré l'abandon de l'affaire par l'avocat-général, et que la Huitième Cour de District n'a plus de juridiction dans l'affaire. L'arrêt lui interdit de poursuivre l'exécution du jugement primitif. On se souvient que la Huitième Cour avait fait emprisonner l'auditeur parce que celui-ci, se fondant sur son appel, se refusait à exécuter le jugement.

Il est grandement temps que le siège de la Huitième Cour soit occupé par le jurisconsulte habile qui vient d'être élu par le peuple. M. Elmore, car trop souvent les décisions de cette Cour ont été de la nature de celles qui viennent d'être réformées par la Cour Suprême.

Nous avons eu le plaisir de revoir hier, après plus de seize années d'absence, M. James Thomas, un des nos anciens *reporters*. M. Thomas avait vingt-deux ans et était attaché à la rédaction de l'*Abeille* depuis deux ans, quand il partit de la Nlle Orléans, au mois de mai 1856, pour le Nicaragua où guerroyait alors le général Walker. Il s'engagea comme simple volontaire dans la petite armée du célèbre flibustier et se distingua par sa bravoure et sa froide intrépidité. Blessé d'un terrible coup de sabre à la tête, dans une des actions les plus meurtrières de la campagne, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille, et la nouvelle nous en étant parvenue, son nécrologe parut encadré de noir dans l'*Abeille*.

Mais il n'avait pas été mortellement atteint, et, grâce aux soins intelligents qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à se rétablir. Après la déconfiture de Walker, l'ex-reporter passa au Pérou où il prit du service, puis il revint dans l'Amérique Centrale, s'y fixa, fonda une maison de commerce et fit fortune. Nous l'en félicitons de tout notre cœur, et nous sommes heureux d'avoir pu de nouveau lui serrer les mains après l'avoir cru longtemps mort et enterré.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le spectacle de demain, jeudi, se composera d'une comédie en 3 actes, *Les Domestiques*; d'une scène dramatique de Coppée, *La Grève des Forgerons*, déclamée par M. Molins, et du proverbe d'Alfred de Musset, *Il n'aime, joué par M. Ariste et mesdames Miller et Beauvais.*

Samedi prochain la seconde matinée.

LE "TROMBINOSCOPE".—C'est là le titre d'un journal hebdomadaire que notre excellent avocat et ami, M. Ed. Bermudez, de retour de Paris depuis quelques jours, a la grande satisfaction de ses nombreux clients, a eu la bonté de nous faire remettre pour nous tenir au courant de l'humour drolatique et maligne qui, malgré toutes les révolutions les plus horribles, n'a pas cessé un instant d'inspirer la verve de la presse française. Ce *Trombinoscope*, rédigé par M. *Touchatout*, paraît chaque semaine avec le portrait tant soit peu caricaturé et la biographie tant soit peu ébaillée d'une célébrité contemporaine. Ces portraits sont saisissants de vérité, ces biographies, en trois ou quatre pages, sont étincelantes d'esprit. On y voit figurer Thiers, Napoléon, tous les princes d'Orléans, Gambetta, Girardin, Bismark, Trochu, Rouher, Chambord, Garibaldi, Victor-Emmanuel, Changarnier, L. Veuillot, et bien d'autres. Les biographies sont courtes, très instructives et fort amusantes. Nous sommes étonné que le *Trombinoscope* ne soit pas reçu par les libraires de la Nlle-Orléans. Il nous a fallu trois ou quatre heures seulement pour lire les 40 numéros que M. Bermudez nous a adressés, ce dont nous le remercions vivement, car jamais nous n'avons fait une plus intéressante lecture.

AU BON VIN.—WHISKEY.—Voulez-vous acheter de bon vin; de l'excellent whiskey et de fines liqueurs? allez chez Mr. L. Manuel, agent, rue Dumaine No 41, où vous trouverez tout ce que vous désirerez aux prix les plus modiques.

Louisiane.

Nous empruntons au *Courrier des Opelousas* les paragraphes suivants:

Le dépouillement des votes de notre Paroisse n'est terminé mercredi soir vers 9 heures; n'est-à-dire à la fin du neuvième jour, et nous pourrions presque dire à la fin de la neuvième nuit, car les employés ont dû travailler toutes les nuits jusqu'à une heure avancée afin de pouvoir compléter leur besogne dans le temps voulu.

Il résulte de ce dépouillement que MM. B. R. Gant, dém., Isaac F. Littell, indép., E. D. Estillette, dém. et Lewis D. Prescott, libéral, ont été élus Représentants, Thos. C. Anderson, lib. Sénateur, John J. Morgan, Juge de District, A. Garrigues, Juge de Paroisse, W. A. Robertson, Greffier, Geo. W. Hadgeath, Avocat de District, E. O. Hayes, Shérif, J. M. Thompson, Recorder.

Pour notre ville, J. F. Knox et C. J. Thompson sont élus Juges de Paix, et Valery Roy et Léon Manno, Constables.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui le nom des Juges de paix et Constables élus dans les autres wards.

Jury de police (non-officiel).—1er ward, Dr. J. L. Estorge; 2e John Roy; 3e Théodule Fontenot; 4e Théophile S. Fontenot; 5e Théodore Chachéré.

CALCASIEU.—L'*Echo* de Lac Charles, ne dit pas qu'il a été élu représentant de cette paroisse à la Législature.

D. J. Reid, le titulaire actuel, a été réélu juge de paroisse. A. L. Reid a été élu shérif. Ans Ryan, greffier, et John A. Spence recorder.

Pour le Congrès, Price a obtenu 563 voix, Darrall, 63, et Gantt, 181.

Pour le Sénat, Moore, 354, Anderson, 309 voix.

LAFAYETTE.—Le Dr J. D. Trahan, démocrate, a été élu représentant de cette paroisse à la Législature. E. Mouton a été réélu juge de district. A. J. Moss, juge de paroisse. Aug. Monnier, greffier, et Wm Brandt, recorder. Hazard Eastin est élu shérif et J. A. Chargeois, avocat de district.

UNE ÉLECTION CHAUDEMENT CONTESTÉE.—La paroisse Calcasieu a donné aux deux candidats pour juge de district, un nombre égal de voix, c'est-à-dire 340 à chacun. Si la paroisse St-Landry n'était venue décider la question, il faudrait recommencer.

SIGNE DE PROSPÉRITÉ.—L'*Echo*, de St-Martinville, un journal "officiel," sans doute, de vingt-quatre colonnes, contient un avis du collecteur des taxes d'Etat de cette paroisse, qui annonce la vente des propriétés de trois cent soixante-six délinquants, c'est probablement plus d'un tiers des propriétaires de biens-fonds de la paroisse. Il n'y a pas, dans le numéro que nous avons sous les yeux, une seule ligne qui ne soit pas saisie et vente.

Et l'*Echo*, à propos de la réélection de Graut, chante victoire et parle de prospérité. Prospérité, oui, mais pour lui seul, et au grand détriment de 366 malheureux que le collecteur vient d'évincer de chez eux par ordre du gouvernement.

Nous voyons par l'*Echo* de la Pointe Coupée que Grant et Kellogg l'ont emporté de quelques centaines de voix dans cette paroisse, mais le Réd libéral a été élu sénateur et Harris et Claiborne, libéraux, ont été élus représentants. Les autres places ont été partagées.

Dans la paroisse d'Est Bâton Rouge, Greeley a eu 1635 et Grant 1165, la liste de la fusion l'a emporté dans la même proportion. Pour le troisième district congressionnel, Darrall radical a 1162 voix, Gantt libéral 932, et Price indépendant 616. A. S. Herron est élu sénateur par 1652 voix contre 1176 données à Burch. MM. Thomas L. Mills, Tom Bynum et John S. Gardner, de la fusion, sont élus à la Législature. Le jury de police se compose de MM. Fergus Gardère, George Garig, E. S. Morgan, Antoine Lanoz, de la fusion, et de M. R. T. Young radical.

Dans la paroisse Avoyelles Mc Enery a eu 1813 et Kellogg 1341. Les candidats de la fusion l'ont emporté à l'exception d'une place dans le jury de police et d'une parmi les justices de paix.

DROGUERIE.—La maison P. Cusachs, rue Royale, encoignure St-Philippe, est de celles qui se recommandent à la confiance des acheteurs par une réputation de longue date. C'est un avantage précieux que de pouvoir acheter, en toute sécurité, les drogues qui servent à la préparation des médicaments, les plantes médicinales ou les médicaments eux-mêmes, dont la pureté qui la qualité sont si essentielles dans le traitement des maladies, de même que les matières premières, les produits chimiques, les huiles essentielles qui sont employés dans les arts et l'industrie. Cette maison renouvelant constamment son assortiment peut toujours offrir à sa clientèle des articles dont l'emploi donnera la plus complète satisfaction.

GANTS ET PARFUMERIES.—MM. Gnéblé et Nippert, rue du Canal 137, viennent de recevoir un envoi considérable de gants de peau de chevreau à 60 cts. la paire, et avec boutons à une piastre. La même maison a en outre toujours au magasin un assortiment complet de gants Jouvin et Alexander qui seront vendus au prix d'importation, ainsi qu'un lot considérable de parfumerie venant des meilleures fabriques de France.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'imbroglio Wharton-Herron continue toujours à attirer beaucoup de citoyens à la Huitième Cour de District, présidée par le juge Dibble, et chaque nouvelle phase de cette affaire, très compliquée, excite au plus haut degré l'intérêt de la population de la Nouvelle-Orléans. On se demande avec anxiété quel sera le résultat de toutes les injonctions et de tous les affidavits que se lancent à la tête les deux contestants qui se disputent la place de secrétaire d'Etat?

En attendant, le Bureau des retours illégitime, pas plus que le Bureau des retours illégal, ne peut se prononcer sur les élections: et les votants de l'Etat et de la ville sont forcés de rester dans l'incertitude la plus complète. Hier après-midi, le juge Dibble a accordé l'injonction demandée par M. Fellows, l'avocat du général Herron et du Bureau des retours siégeant pour la Douane.

Cette injonction défend au gouverneur Warmoth et à messieurs Hatch, Da Ponte et Wharton de se constituer en "Bureau des Retours" et à titre de membres de ce bureau, de considérer les élections de l'Etat et de la ville.

Après cette décision, la Cour s'est ajournée à ce matin à onze heures.

Nous nous attendons à voir M. Seymes démasquer de nouvelles batteries aujourd'hui et répondre victorieusement à ce premier échec.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—L'affaire de l'injonction demandée, par M. Kellogg, contre le gouverneur Warmoth résultat des élections, a été appelée hier, à l'ouïe.

On ne circulait qu'avec peine dans les couloirs, tant était grande la foule qui s'y pressait, et l'auditoire était agréablement nombreux dans la vaste salle où siége le juge Durell. La place réservée aux membres du barreau avait été envahie bien avant que le magistrat eut pris son siége.

Les rapporteurs ont pu voir, parmi ceux qui étaient assis au milieu du groupe démocrate, le gouverneur Warmoth, le colonel McEnery, que le peuple de la Louisiane vient d'appeler au premier poste de l'Etat; M. Geo. Sheridan et le général Longstreet.

MM. Semmes, Randall Hunt et Eustis représentaient les défendeurs, et MM. Beckwith et Wm Hunt les demandeurs.

M. R. Hunt, n'ayant pas eu le temps d'examiner les pièces, a prié le juge de renvoyer l'affaire à vendredi prochain.

M. Beckwith ayant appuyé la demande de M. Hunt, le juge a consenti au renvoi.

M. Beckwith, avant de se retirer, a lu le document dont voici une traduction:

W. P. Kellogg contre H. C. Warmoth.—W. P. Kellogg, étant dûment assermenté, déclare qu'il a été informé et croit que les dits défendeurs, H. C. Warmoth, Da Ponte, Jack Wharton et Frank H. Hatch agissent, en ce moment et depuis l'entre lancé dans cette affaire, d'une manière qui constitue une désobéissance au dit ordre et un manque de respect envers cette cour; qu'ils approuvent les actes d'autres officiers d'élection autres que les dits Lynch, Longstreet, Herron et Hawkins et obéissent à d'autres rapports importants, enfreint les ordres de cette honorable cour.

(Signé) WM P. KELLOGG.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 19 novembre 1872.

J. W. GURLEY,
Commissaire des Etats-Unis.

Sur motion de M. Beckwith, le juge a ordonné que les défendeurs se présentassent en Cour vendredi prochain, à 11 heures, pour répondre à l'accusation d'avoir manqué de respect au tribunal.

Dans l'après-midi de lundi, une petite fille âgée de cinq ans, du nom de Célinie Clermont, a succombé aux suites d'un terrible accident. Elle jouait dans une chambre de la maison située rue Robertson, entre les rues St Antoine et Annette, lorsque, s'approchant trop près du foyer avec l'étourderie de son âge, ses vêtements ont pris feu, et la malheureuse enfant, qui se trouvait seule, a été brûlée vive, avant que ses parents aient pu lui porter secours.

Le sergent McCann, de la police métropolitaine, a fait conduire, jeudi soir, un homme blanc du nom de James Travis, employé sur le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, qui a été grièvement blessé, samedi soir, au lac Catherine, par une locomotive appartenant à cette compagnie.

Dans un difficulté survenue vers minuit, lundi soir, au café de l'Hôtel St. Charles, entre deux hommes nommés Washington Rockwell et F. Fletcher, le premier a été blessé d'un coup de pistolet au second sans qu'il ait pu le rencontrer lundi soir au coin des rues Tchoupitoulas et St-James, ayant chacun sous le bras une boîte de délicieux havanais.

Comme leurs vêtements passablement délabrés ne semblaient pas indiquer un état de fortune à permettre honorablement un tel luxe, l'officier de police a supposé qu'ils les avaient volés et a arrêté les deux fumeurs après avoir confisqué les cigares.

Henry Schwant a eu le tort de battre sa femme hier matin. Le ciel l'en punit, car un policier est venu rétablir l'ordre dans son ménage et l'a envoyé coucher en prison.

Un incendie s'est déclaré vers sept heures hier soir, dans une maison en bois, à trois étages située rue du Camp entre les rues Dufossat et Bellechasse, et habitée par M. Madlen Porce. La maison a été complètement détruite. On ne connaît pas encore toute l'étendue des pertes: elles sont couvertes par une assurance. On suppose que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Un autre incendie s'est déclaré hier soir, vers six heures et demie, dans une maison en bois, à deux étages, située au coin des rues St-Charles et Taylor et occupée par M. Thomas Jauny. Les pertes sont évaluées à environ $3,000 et sont entièrement couvertes par une assurance à la compagnie du "Home."

Une querelle est survenue hier, à cinq heures de l'après-midi, entre deux individus nommés Michael Bowen et Pino Tracy. Le premier a porté plusieurs coups de couteau-poignard au second et l'a blessé grièvement. Bowen a été arrêté et Tracy a été conduit à sa résidence.

Hier soir, vers sept heures, un incendiaire a mis le feu, sur la Levée, à environ quarante balles de mousse et cinquante sacs de maïs. Le tout a été entièrement détruit. Pendant que la pompe à incendie "Persévérance No. 2" fonctionnait pour combattre l'incendie, elle a été renversée par accident du wharf dans le fleuve. Un pompier du nom de John Kenedy a été grièvement blessé à la tête.

Le capitaine Edgeworth, du sixième precinct de police, rapporte que vers sept heures, hier soir, le sergent Vankirk est entré dans son bureau et a demandé à lui parler en particulier. A peine étaient-ils seuls, que le sergent lui a porté un coup à la tête avec la crosse de son pistolet, et comme le capitaine faisait précipitamment un pas en retraite, il lui a lâché un coup de pistolet à bout portant, sans l'atteindre.

Vankirk a été arrêté et jeté en prison par l'officier François Dillon.

L'officier Mitchel, de la police métropolitaine, aidé de deux autres policiers, a arrêté, hier soir, deux voleurs bien connus: Le premier sous le nom de Billy Thyslan, alias Billy Little, alias Billy Sullivan, et le second sous le nom de Peter Lynn. Les deux fripons ont été surpris dans l'acte de forcer la porte d'une maison située rue du Camp, entre les rues Washington et Marasins.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Flanigan. Toutes les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Shaw présente son rapport de la section, comprenant plusieurs ordonnances qui sont adoptées.

M. Delassize présente le rapport annuel du département des édifices publics pour l'année qui finit le 30 septembre 1872. Il dit, dans ce rapport, au sujet des water-works, qu'il avait espéré que l'action prise par le Conseil, le 23 septembre dernier, lui aurait été décidé d'envoyer deux commissaires visiter les grands centres du Nord pour se rendre compte de l'état des machines servant à fournir de l'eau à la population des villes, aurait eu pour effet de convaincre les administrateurs de la nécessité absolue d'améliorer les water-works de la Nouvelle-Orléans.

Il n'en a rien été. Un des commissaires n'a pas pu remplir la mission qui lui avait été confiée, et l'autre est revenu plus entiché que jamais du système adopté actuellement ici.

M. Delassize croit que si le plan qui a été proposé par lui avait été adopté, il eut été facile de fournir une quantité suffisante d'eau à toutes la ville et d'améliorer en même temps les vieux hydrants à incendie, en introduisant un autre modèle d'un genre plus nouveau et plus pratique.

Les frais de ce département pour l'année qui vient de finir le 30 septembre dernier, s'élèvent à $148,234 93. $78,554 38 pour les dépenses courantes de l'année, et $69,679 55 pour l'intérêt sur les bons des waterworks.

Les recettes se montent à $132,520 66, ce qui laisse un déficit de $15,454 05. Le montant des déboursés de l'année 1871-72, dépasse celui de 1870-71, de $11,260. Relativement à l'asile des aliénés, M. Delassize déclare dans son rapport, qu'il est urgent de trouver un lieu convenable pour loger les pauvres fous qui sont enfermés à l'hôpital de la Marine, parce que Parthenoche du département de la Prévoyance a reçu des ordres des autorités des Etats-Unis de démolir les ailes de cette bâtisse. M. Delassize pense qu'avec les cent mille piastres de bons votés par le Conseil dans l'ordonnance 1007 des sûtes de l'administration, il serait possible de construire un asile pour les fous dans une autre partie de la ville.

Après lecture de ce rapport, M. Shaw rappelle l'ordonnance relative au budget de l'année 1872-73. A son avis, du moins, l'estimation du montant probable des dépenses de l'année qui vient de commencer, la somme allouée pour les frais éventuels n'est pas assez considérable. Il dit d'ailleurs que ce budget n'engage à rien et que les nouveaux administrateurs seront libres de le changer, si, comme on le dit, il est question de réformes à la Législature.

Sur motion, le secrétaire lit l'ordonnance qui a trait au budget et que nous avons déjà publiée dans notre édition de mercredi dernier.

La question des salaires des différents départements donne lieu à des discussions et à des plaisanteries. Les administrateurs semblent être en faveur d'une réduction générale des traits de bureau, et certains d'entre eux ne se gênent pas pour dire tout haut que puisque le terme de leur administration expire dans quelques jours, la chose leur est parfaitement indifférente.

M. Lewis surtout, paraît être le plus joyial, et demande en riant qu'on se garde à moins de toucher aux émoluments des employés du département des améliorations.

Sur motion de M. Shaw, on ajoute $43,0000 00 au montant déjà alloué pour les dépenses éventuelles et porté sur le budget.

Le maire demande à faire quelques remarques à ce sujet. Il dit qu'il trouve que les frais de bureau et les salaires des employés dans les différents départements de l'administration de la ville sont énormes et pourraient être réduits à un cinquième du montant actuel.

Il pense que le nouveau Conseil prendra des mesures en conséquence, et déclare qu'il est bien aise de savoir que dans ses cumuls, ce dont il remercie la Providence.

M. Shaw présente une ordonnance relative à l'évaluation de la taxe sur la dette du Parc de ville.

Sur motion, elle est adoptée.

Après quelques débats sur des sujets peu importants, pendant lesquels il est nommé un nouveau Conseiller municipal, sur motion de M. Bouzano, le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—19 novembre 1872.

Thermomètre de C. Dufrenel, opticien.	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	69	5
12 M.	82	11
3 P. M.	89	15
6 P. M.	54	13

— On parlait, entre femmes, chez Mme de Z....., du mari d'une de ses amies intimes, au politique ambitieux que, de taille et mince taille a fait surnommer Échalas.

— Oh! il ne peut manquer d'arriver avec ses jambes de cœr!

— La tête suffirait.

LA COOPÉRATION PRATIQUE.

M. Cantaly Périer adresse au *Ile Siècle* la lettre suivante:

Après, le 27 oct. 1872.

Monsieur,

Lorsque tous ceux qui ont à cœur la sécurité de l'avenir s'accordent à étudier les moyens d'améliorer le sort des populations ouvrières, lorsque l'Assemblée nationale vient de donner l'exemple, en nommant une grande commission d'enquête, il ne peut être sans utilité de montrer comment des idées qui, naguère, n'eussent pas eu même publicité, sous une direction intelligente, produisent d'heureux résultats.

Chacun sait quels sont été les échecs d'un grand nombre de sociétés coopératives, quand les membres de ces Sociétés croyaient pouvoir s'écarter des conditions nécessaires d'existence de ce genre.

Au premier rang de ces conditions sont l'obligation spéciale du payement au comptant et le refus de tout crédit. Pardire et l'économie la plus sévère dans l'administration. Lorsque des hommes intelligents et fermes ont eu la mesure de mettre fidèles à ce programme, le succès a couronné leurs efforts.

De nombreux organes de la presse libérale ont bien voulu accueillir précédemment les comptes rendus de la Société de consommation fondée, il y a quelques années, parmi les mineurs de la Compagnie d'Anzin. Je sollicite de nouveau cette publicité pour des faits dont la connaissance ne peut être que salutaire.

Il y a huit ans que fut fondée la Société de consommation du village de Saint-Vaast, près Valenciennes. Elle comptait cinquante membres. Le capital social était de 1,200 fr. Elle avait un unique magasin, dans un local des plus modestes. Depuis, elle a toujours marché dans une progression constante et rapide.

Voici le résumé des opérations du dernier semestre, d'après le compte arrêté au 31 août 1872:

Les ventes du semestre ont atteint le chiffre de..... fr. 226,488 75

Les restants en magasin représentaient..... 227,304 20

Les bénéfices nets se sont élevés à..... 28,201 20

Répartis entre les associés, ont produit un dividende de 12 p. 100 du chiffre des achats.

Pour une année entière, le chiffre des ventes monte à près de 1,400,000 fr.; celui des bénéfices dépasse 180,000 fr.

Une famille qui a acheté pour 800 fr. de denrées (pain, épiceries, vêtements), reçoit un dividende de plus de 60 fr.

La société possède une réserve de 94,000 fr.

Le nombre des familles associées est de 1,561, et 17 magasins sont ouverts dans les principaux centres d'exploitation de la compagnie.

Mais les bienfaits moraux sont de beaucoup supérieurs aux avantages matériels. L'obligation du paiement au comptant a supprimé l'endettement; le goût de l'épargne s'est développé avec les premiers bénéfices et les premières économies; le cabaret a été abandonné par ceux qui sont devenus actionnaires. La compagnie nouvelle les associe de ses ouvriers dans une crèche où, moyennant une rétribution modique, elle facilite l'emploi de leurs épargnes en construisant pour eux des maisons qu'elle leur cède aux conditions les plus avantageuses, et cela en dehors des deux mille deux cents maisons qu'elle leur loue à prix réduit.

Il a suffi, pour en arriver là, de quelques bons conseils et du dévouement éclairé qu'ont apporté quelques employés supérieurs de la compagnie et quelques ouvriers à la direction des premiers intérêts.

Agréez, etc.

CASIMIR PÉRIER.

L'EMPOISONNEMENT DE WEST-AUCKLAND.

On pense beaucoup en Angleterre de Mary Cotton, de West-Auckland, à qui vingt-quatre empoisonnements sont attribués.

Voici, d'après le *Times*, de quelle manière la justice a été mise sur la trace d'une aussi effrayante série de crimes:

On sait que cette femme demeurait, pendant son dernier mariage, à West-Auckland. Elle y était inscrite sur la liste des pauvres, et la fréquence de ses demandes de secours avait éveillé les soupçons de M. Kilvejgle, trésorier supplétif de l'endroit.

Mary Cotton, devenue veuve, semblait vouloir cohabiter avec un homme de la localité, mais Charles Cotton, le fils de son défunt mari, le sénait. Elle fit donc une démarche à la maison de travail des pauvres pour l'y faire recevoir, et, dans sa conversation, dit que c'était un enfant malade qui ne tarderait pas à suivre dans la tombe les autres membres de la famille Cotton. M. Kiley lui dit à cette occasion: "Mais du tout, Charles est un enfant bien portant." Deux jours après, le nouveau malade passait devant la porte de Mary, celle-ci s'élance vers lui en sanglotant et lui dit que l'enfant qu'il avait cru bien portant, il n'y a que deux jours, venait de mourir.

M. Kiley fit aussitôt part de son soupçon à la police.

Une enquête s'amena qu'un résultat négatif, le médecin appelé à émettre son jugement ayant déclaré que l'enfant était mort de causes naturelles.

En présence de la persistance des bruits qui couraient, la justice ordonna néanmoins une seconde enquête. Charles Cotton fut exhumé et ses entrailles soumises à une analyse chimique qui ne laisse pas de doute quant à l'existence d'une certaine dose d'arsenic dans l'estomac de l'enfant.

C'est alors que Mary Cotton fut arrêtée et conduite à la prison de West-Auckland.

Un fâcheux incident vient de se produire dans cette affaire. Samedi dernier, les fouilles ont commencé au cimetière de West-Auckland, à l'effet d'exhumer les membres de la famille Cotton qui y ont été enterrés. Ces fouilles ont commencé à cinq heures du matin, et à une heure de l'après-midi, après que la terre eut été retournée dans toutes les directions, on n'avait encore retrouvé que les cadavres des trois enfants; quant à celui de Cotton, le troisième mari de l'empoisonneuse, on ne l'a pas encore découvert, peut-être à cause de la ressemblance des cadavres exhumés. Les agents de la justice chargés de cette horrible mission ont fini par renoncer à leurs recherches. Les cadavres des enfants ont été portés dans une maison vide où leurs entrailles ont été soigneusement enfermées dans des vases en verre pour être soumises prochainement à des analyses chimiques.

Les médecins qui ont visité les enfants Cotton à